

COMMERCIALISATION DES ACTIONS NATIXIS

Halte à l'escalade !

Avec Natlxis, le Groupe s'est engagé dans une opération capitalistique qui ne tolère aucune marge d'erreur. Cette obligation prend, au fil de sa déclinaison dans les Caisses d'Épargne, une tournure totalement irrationnelle.

De partout les équipes commerciales sont informées de l'obligation de réalisations démentielles de ventes d'actions Natlxis par agent. Le tout accompagné d'un arsenal spécifique de contraintes : congés interdits voire annulés, travail en nocturne, le week-end, formations supprimées, personnel des services en renfort d'agence...

VA-T-EN-GUERRE

Même si nous n'avons pas approuvé l'opération Natlxis, nous pouvons admettre que, les choses étant aujourd'hui engagées, le placement des titres auprès de la clientèle doit être réussi. Ceci étant, le diktat imposé aux Caisses d'épargne par la Caisse nationale et répercuté sur les équipes commerciales est intolérable. C'est d'autant plus inadmissible que :

- Il y a lieu de douter de la pertinence des objectifs annoncés, sachant que le titre Natlxis est un produit particulier qui n'a pas, auprès du public, la notoriété ayant servi d'autres grandes opérations (EDF, France Télécom...). De surcroît, cette opération ne bénéficiera pas du « battage médiatique » ayant entouré celles-ci,
- Ces objectifs viennent s'ajouter à ceux déjà existants pour l'année, sans octroi de moyens supplémentaires,
- Le financement de ces achats d'actions se fera pour partie par prélèvement sur des produits en portefeuille dans les Caisses d'épargne, ce qui viendra impacter négativement leur PNB, donc l'intéressement des salariés,

Autant d'arguments qui commandent, de toute évidence, plus de modestie dans les ambitions commerciales et qui rendent encore plus intolérables les méthodes de va-t-en-guerre déployées ici et là.

LES EMPLOYEURS INTERPELLES

Le SYNDICAT-UNIFIE/UNSA, lors de la réunion de la Commission Paritaire Nationale du 6 octobre, a interpellé la délégation des employeurs en lui demandant d'intervenir afin que cesse cette situation. La révision des objectifs et le respect des règles sociales en matière d'horaires et de congés s'imposent.

À défaut, nous engageons nos représentants locaux à faire intervenir les Inspections du travail aux fins de constater les horaires pratiqués durant la période de commercialisation. En cas de persistance des employeurs dans leurs dérives, le SYNDICAT-UNIFIE/UNSA déterminera avec les salariés l'attitude à adopter.

Le Secrétariat National

Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard